



Ecole Collège Chevreul-Champavier

Réseau éducatif Compagnie de Marie Notre-Dame

CONDITIONS FINANCIERES 2023-2024

INSCRIPTION

Les frais de dossier s'élèvent à 100€.

Ces frais sont payables une seule fois, pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Ils restent acquis même en cas de désistement.

L'acompte à valoir sur la contribution familiale de l'année 2023-2024 s'élève à 150€.

TARIFS

FRAIS ANNUELS (€)	ECOLE	COLLEGE
Contribution familiale	844€	1015€
Activité voile 6° et 3° (à titre indicatif)		90€
Transport EPS		188.50€
Prix du repas demi-pension 3j ou 4j	7.15€	
Prix du repas externe	8.15€	

La contribution demandée aux familles permet de couvrir les frais de fonctionnement qui ne sont pas pris en charge par l'Etat, le Conseil Départemental ou la Mairie.

Les tarifs sont revus chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

LA RESTAURATION

Les repas externes sont vendus par 5 ou 10 tous les matins à l'accueil de l'établissement.

Les repas demi-pensionnaires sont calculés et facturés sur l'année.

ETUDE OU GARDERIE DU SOIR

Les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45 une garderie est proposée aux classes de maternelles et CP.

Les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45 une étude est proposée du CE1 à la 3^{ème}.

Tarif : 181€ pour l'année ou 25€ par mois (l'inscription se fait à l'accueil le premier de chaque mois).

ACTIVITES SPORTIVES et ARTISTIQUES

Des activités nécessitant une participation financière peuvent être proposées.

A.P.E.L.

L'association des parents d'élèves (Loi 1901) a pour objet d'apporter une aide aux parents (sorties, voyages), d'animer différentes activités (fêtes de l'école, soirée des 3^{ème}, kermesse, soirées culturelles).
Cotisation familiale annuelle (facultative) : 25€

ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement adhère obligatoirement pour tous les élèves à la compagnie d'assurances des établissements scolaires de l'Enseignement Catholique : MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

ASSURANCES

L'assurance contractée par l'Etablissement est une *individuelle accident* souscrite pour l'ensemble des élèves. Les prestations offertes sont des remboursements de frais en cas d'accident et des capitaux dans les cas les plus graves. Les garanties principales sont les suivantes : frais médicaux, bris de lunettes, frais de recherche et de secours, invalidité permanente (totale ou partielle), décès. Le montant de cette assurance scolaire est compris dans la rubrique « contribution des familles ».

En matière de responsabilité civile personnelle des élèves, c'est-à-dire des accidents causés par les élèves à des tiers, les parents doivent contracter une assurance familiale afin d'assurer les enfants dont ils ont la charge pour le cas où ils causeraient des dégâts à d'autres, au matériel de l'école, aux objets personnels des élèves.

En cas de perte ou de vol d'objets, de vêtements personnels, l'établissement décline toute responsabilité.

BOURSES NATIONALES POUR LES COLLEGIENS

Des bourses nationales peuvent être accordées aux collégiens en fonction des revenus des familles. Les dossiers de demande de bourses sont mis directement en ligne sur le site www.chevreul.com.

REINSCRIPTION

La demande de réinscription est envoyée aux familles au mois de février. Un acompte de 150€ est demandé.

MODE DE REGLEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE.

La facture annuelle est disponible dans votre espace personnel sur le site ecoledirecte au cours du mois d'octobre et tient compte de :

L'acompte de 150€ versé lors de l'inscription ou de la réinscription et encaissé début juillet.

L'acompte de 200€ pour les externes et 300€ pour les demi-pensionnaires, versé avec la convention financière retournée avant les vacances d'été et encaissé en septembre.

3 possibilités de règlement sont proposées :

- En 1 fois le 30 octobre par chèque, espèces ou carte bancaire en ligne.
- En 3 fois le 5 novembre, 5 janvier et 5 mars par chèque, espèces ou carte bancaire en ligne.
- En 8 fois du 5 novembre au 5 juin par prélèvement automatique.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de Association Ecole Chevreul-Champavier

